

PRINCIPAUX DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE L'OUVERTURE DE LA MESURE DE PROTECTION

Situation administrative

- Original ou Copie du passeport
- Original ou Copie de la carte d'identité
- Original ou Copie du permis de conduire
- Original ou Copie de la carte de résident
- Original ou Copie du livret de famille
- Original ou Copie de la carte Vitale et de l'attestation d'assuré social
- Original ou Copie de la carte de Mutuelle
- Original ou Copie de l'avis d'imposition sur le revenu
- Original ou Copie de la taxe foncière
- Original ou Copie de la taxe d'habitation
- Original ou Copie de la notification de droits (CAF, MDPH, MSA...).

Votre situation financière

- Vos relevés de comptes
- Vos moyens de paiement :
 - carnets de chèques
 - cartes bancaires
- Les justificatifs concernant vos charges :
 - locatives
 - autres
- Les documents concernant vos ressources :
 - copie de feuilles de paie
 - justificatifs de prestations familiales (CAF, MSA ...)

Votre situation juridique et patrimoniale

- Toute pièce relative à une action judiciaire en cours
- Les coordonnées de votre avocat
- Copie des actes de propriété
- Les coordonnées de votre notaire
- Copie des derniers contrats d'assurance
- Copie du contrat obsèques et volontés
- Autre